

SSIAP 3 - Formation

 Recyclage

 Inter

OBJECTIFS - APTITUDES & COMPETENCES

Permettre au stagiaire de conserver sa qualification SSIAP3 et d'assurer la fonction de Chef de Service de Sécurité Incendie dans un ERP, un IGH ou dans un bâtiment relevant du code du travail et ne répondant pas aux dispenses figurant dans l'article 6 de l'Arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Compétences visées

- Conseiller le chef d'établissement
- Définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours
- Gérer le budget du service

PUBLIC

Chefs de service sécurité incendie en ERP-GH 3 ou équivalence.

MODALITÉS

Durée : 21 heures.

Nombre de participants de 1 à 15 participants maximum et 1 participant minimum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 36 mois .

PRÉ-REQUIS

- Titulaire du SSIAP 3 en cours de validité.
- Qualification en secourisme en cours de validité (- de 2 ans)
- Être apte physiquement, (certificat médical type datant de moins de trois mois) conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

Textes officiels

Arrêté du 2 mai 2005 modifié

Articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.

Formation réalisée par notre partenaire SI Groupe

Programme détaillé

1ERE PARTIE : REGLEMENTATION (5 heures)

Module 1 : Prévention (4h)

Évolution de la réglementation en matière de la prévention (nouveaux textes, etc...) ;
Accessibilité du public ;
Règlement de sécurité dans les ERP (dispositions générales, dispositions particulières et spéciales) ;
Règlement de sécurité dans les IGH ;
Rappel des textes sur les moyens de secours ;
Rappel sur le code du travail ;
Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP ;
Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

2EME PARTIE : NOTIONS DE DROITS CIVIL ET PENAL (2 heures)

Module 1 : Les codes civil et pénal (2h)

La délégation de pouvoir et la délégation de signature ;
La responsabilité civile et la responsabilité pénale ;
Le délit de mise en danger d'autrui.

3EME PARTIE : FONCTION MAINTENANCE (2 heures)

Module 1 : Fonction maintenance (2h)

Contextes des obligations réglementaires ;
Aspects juridiques :

- les contrats avec obligation de moyens ;
- les contrats avec obligation de résultat.

Différents types de contrats :

- le contrat de types "prédictifs" ;
- le contrat de types "préventifs" ;
- le contrat de types "correctifs" ou "curatifs" ;

Normalisation ;
Analyse critique et appréciation d'un rapport "coût-efficacité-service" d'un contrat.

4EME PARTIE : ETUDE DE CAS (4 heures)

Module 1 : Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant (3h)

Rappel de la méthode ;
Lecture de plan ;
Rappel de la notion de volumes ;
Exercices de lecture de plans, de descriptions du projet et recherches d'anomalies ;
Rédaction d'une notice de sécurité.

5EME PARTIE : L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES (2 heures)

Module 1 : Les obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés (2h)

Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application ;
Les dispositions réglementaires :

- les commissions accessibilité ;
- les exigences réglementaires générales ;
- les exigences dimensionnelles et qualitatives ;
- l'autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier) ;
- la visite ;
- la réception par commission d'accessibilité.

6EME PARTIE : ANALYSE DES RISQUES (4 heures)

Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels ;

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Chaque stagiaire aura un fascicule des dernières modifications réglementaires comportant les modules de formation. Des exercices de mise en pratique seront réalisés avec mises en situation réelles et exercices sur feu réel. Des QCM informatiques avec télécommande seront réalisés afin d'évaluer les connaissances théoriques. Des vidéos sur l'incendie et sur les ERP et IGH seront projetées aux stagiaires afin de synthétiser les modules évoqués durant la formation.

Moyens techniques

Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio.

Modalités d'évaluations

Les connaissances des stagiaires sont évaluées par oral chaque jour par les formateurs. Une évaluation écrite sera effectuée en fin de formation afin d'identifier les éventuelles lacunes du stagiaire en matière de théorie.

Modalités d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

Attestation de formation adressée au signataire de la convention.

Tarifs

Voir dans l'item "Description" du site internet www.cepim.fr

